



Communiqué de presse des organisations syndicales **CGT – FO – FSU et Solidaires de l'Indre**

La crise sanitaire inédite que nous traversons actuellement, met en exergue les conséquences de plusieurs décennies de politique de restrictions budgétaires et de manque de réelle stratégie sanitaire.

Cela fait maintenant plus de trente ans que nous dénonçons ces errements. A titre d'exemple, cela fait plus d'un an que les personnels de la santé sont en grève, mais en activité, afin de tenter d'obtenir les moyens en matériel et en effectif destinés à préserver la santé de tous.

Le gouvernement n'est toujours pas en capacité de fournir les outils de protection nécessaires pour préserver la vie et la santé de ses agents. Les chiffres provisoires du nombre de personnes contaminées et de personnes décédées sont déjà malheureusement très élevés et sont extrêmement préoccupants et anxiogènes pour les personnels.

Depuis début mars, l'épidémie COVID-19 sévit partout sur le territoire. Notre département, jusque-là moins impacté par le tsunami des cas déclarés positifs et des décès, va sans doute lui aussi rentrer dans cette phase que connaissent malheureusement les régions du Grand Est et d'Ile de France.

Face à cette situation, le Premier Ministre a annoncé le prolongement et le durcissement du confinement. Le Président de la République est intervenu pour souligner la gravité de la situation, le mérite des salariés dont le travail est indispensable aux besoins immédiats de la population, mais la situation des salariés concernés du privé et des agents du public, telle qu'elle remonte à nos organisations, est toujours difficile, voire inacceptable : manque de matériel sanitaire (masque, gel...), absence presque totale de dépistage (dans les EHPAD, les foyers de l'aide sociale à l'enfance, de personne en situation d'handicap...).

Les informations sont contradictoires, la pénurie en personnel et en matériel est bien là et nous constatons que le gouvernement profite de la crise sanitaire pour déroger dans des secteurs économiques dits « essentiels » mais non définis aux règles du droit du travail :

- augmentation de la durée quotidienne maximale de travail portée à 12 heures, au lieu de 10 heures ;
- réduction du temps de repos, entre 2 journées de travail, à 9 heures contre 11 heures minimum aujourd'hui ;
- augmentation de la durée maximale de travail hebdomadaire à 60 heures contre 48 heures ;
- extension du travail le dimanche ;
- modification des règles de prise des congés payés, facilitant la « perte » de 6 jours ouvrables et la remise en cause de journées liées aux JRTT CET, forfait-jours, etc.

Toutes ces décisions, applicables jusqu'au 31 décembre 2020, expriment clairement la volonté gouvernementale et patronale de faire reporter la charge des difficultés économiques créées par les salariés.

Les pressions sont fortes et s'accroissent de jour en jour sur les travailleurs pour continuer l'activité, sans que les règles d'hygiène et de sécurité soient mises en place et sans moyen de protection ou avec des moyens insuffisants (distances de sécurité, gels, équipements individuels de protection...). Ces réalités nous alarment.

Des pressions s'exercent aussi de plus en plus pour reprendre le travail quand il a été arrêté sans aucune assurance que la sécurité des salariés soit assurée. Parfois la pression devient chantage au maintien du salaire, à l'octroi d'une prime, à l'emploi.

La santé de toutes et tous doit être l'unique priorité de tous, elle est le bien le plus précieux et rien ne saurait prévaloir à cette priorité.

Nous affirmons notre sens des responsabilités dans la période et demandons donc d'urgence de protéger la santé de chacune et chacun, car ce sont les classes populaires qui ont toujours payé un lourd tribut aux grandes catastrophes.

En conséquence les organisations départementales : CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES :

- Demandent l'arrêt immédiat de toutes les activités non vitales et non essentielles aux besoins de la population.
- Demandent la fourniture en quantité et en temps de masques, de gel, comme le dépistage systématique dans les établissements de soins, les EHPAD et de vie du secteur du handicap et de l'aide sociale à l'enfance, avec un recrutement immédiat et sous statut de personnel supplémentaire.
- Revendiquent le maintien intégral des salaires pour tous les salariés. Une indemnisation à 100 % du chômage partiel.
- Demandent que les mal-logés, les sans-abris, sans papiers puissent avoir un hébergement, y compris par la réquisition des logements vides.

Nous nous engageons à rester vigilants, durant toute cette période exceptionnelle, mais aussi à l'issue de celle-ci notamment quant aux besoins des hôpitaux et des personnels hospitaliers

Châteauroux, le 31 mars 2020